



RÈGLEMENT CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL JEUNES

SAISON 2020/2021

Article 1 : CATEGORIES – CONDITIONS

Le Championnat Départemental Jeunes est une compétition individuelle, annuelle, pour l'attribution des titres de champion et vice champion de Gironde dans les cinq tableaux des séries Jeunes.

Article 2 : ETENDUE DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition.

Article 3 : CRITERES D'INSCRIPTION

L'inscription au Championnat Départemental entraîne l'acceptation du présent règlement. Il est ouvert aux joueurs ne faisant l'objet d'aucune suspension, adhérents d'un club affilié au COGIBAD et à la Ligue Nouvelle Aquitaine, dont tous les membres sont licenciés à la FFBaD. Tout joueur s'inscrivant dans sa catégorie ou une catégorie supérieure à la sienne et se trouvant sans adversaire sera prioritaire pour le Championnat d'Aquitaine dans cette catégorie.

Article 4 : CRITERES D'ADMISSION AU CHAMPIONNAT REGIONAL

Les champions départementaux en simple (benjamins, minimes, cadets et juniors) seront qualifiés pour le championnat Régional. Les vice-champions en simple seront remplaçants.

(A noter que les champions régionaux en simple (benjamins, minimes, cadets et juniors) seront qualifiés pour les championnats de France jeunes)

Article 5 : REGLES

Cette compétition départementale se déroulera selon les règles de jeu de la FFBaD énoncées dans le règlement général des compétitions. Elles sont complétées par ce règlement particulier. Cependant, dans l'intérêt du championnat et en accord avec le juge-arbitre, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement.

Une tenue correcte dans le respect du règlement de la FFBaD sera exigée.

Les matches se dérouleront suivant la répartition des sets et des points en vigueur au moment de la compétition.

Les joueurs auront 3 minutes à compter de l'appel de leurs matches pour démarrer les rencontres.

Le règlement en vigueur pour les forfaits et les cartons sera appliqué.

Article 6 : QUALIFICATIONS

Dispositions particulières###

En raison de l'absence de phase de qualification en simple et des conditions sanitaires précaires en cette période, le Cogibad qualifiera les meilleurs joueurs inscrits au CPPH, pour participer au championnat de Gironde Jeunes de la saison 2020-2021.

Le nombre de joueurs par tableau n'est pas fermé et sera adapté en fonction des joueurs inscrits, que ce soit sur les tableaux de simple ou de doubles.

Article 7 : TABLEAUX

Le nombre d'inscrits par tableau ne devra pas être inférieur à 4 pour l'attribution d'un titre. Pour les catégories qui le permettent, les tableaux se joueront en poules de 3 ou 4 avec 2 sortants, si possible. Puis en élimination directe.

Certains tableaux pourront être disputés totalement en élimination directe si le nombre d'inscrits est trop important.

Le comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit d'annuler certaines catégories si le nombre d'inscrits s'avère insuffisant.

Les têtes de séries seront désignées en fonction du CPPH à la date de la limite d'inscription.

Article 8 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Le Championnat se déroule sur 1 journée pour la phase de qualification en simple et sur 2 journées consécutives pour le championnat départemental.

Les joueurs qui s'inscrivent doivent se rendre libres pour toute la durée de la compétition.

Chaque joueur devra présenter sa licence à la table de marque et être présent 30 minutes avant l'appel de son premier match.

En cas d'absence, il sera déclaré forfait (WO) cinq minutes après le deuxième appel.

Tout joueur désirent s'absenter de la salle doit en avertir le Juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 9 : JUGE ARBITRE

Le juge arbitre et le cas échéant le juge arbitre adjoint sont proposés par le Cogibad en accord avec sa C.D.A. Le Championnat est placé sous l'autorité du juge arbitre titulaire. Ses décisions sont sans appel.

Article 10 : ARBITRAGE

Pour les poussins, les matchs devront être arbitrés par des joueurs de catégorie d'âge supérieure, ou par des adultes.

Les matchs se joueront en auto-arbitrage pour les autres catégories.

Dans la mesure du possible, les ½ finales et finales seront arbitrées par des arbitres officiels.

Article 11 : FORFAITS

En cas de forfait non justifié après la constitution des tableaux, les droits d'inscription restent acquis au COGIBAD. (La date d'envoi des convocations faisant foi)

Tout joueur inscrit au Championnat qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO). Il a 5 jours pour justifier auprès de la ligue AQUITAINE son absence (certificat médical, ...)

Article 12 : VOLANTS

Les volants sont à la charge des joueurs.

Pour les joueurs non classés : utilisation de volants plastiques. En cas de litige entre les joueurs, le volant officiel sera le Mavis 2000 de chez Yonex.

Pour les joueurs classés : utilisation de volants plumes homologués par la FFBaD. En cas de litige, le juge arbitre imposera le volant officiel du Championnat : Yonex AEROSSENSA 30.

Pour un joueur classé jouant contre un joueur non classé, les volants plumes seront retenus. Ils seront à la charge du joueur classé.

Article 13 : RECOMPENSES

Elles sont à la charge du COGIBAD.

Trois remises des récompenses sont prévues après les finales de simples le samedi soir, après les finales de Mixtes le dimanche en fin de matinée et après les finales de Doubles le dimanche soir.

La gestion du protocole est laissée à l'initiative du Président du COGIBAD.

Article 14 : INSCRIPTIONS

Les joueurs pourront être inscrits sur 3 tableaux.

Le formulaire prévu à cet effet sera adressé avec le document d'annonce de ce Championnat à tous les clubs un mois avant la date de la compétition. Les inscriptions des joueurs dans les différents tableaux ainsi que les numéros de licences devront obligatoirement figurer sur celui-ci, de même que les coordonnées du responsable des inscriptions.

Droit d'engagement : l'inscription à la compétition est soumise au versement de droits d'engagement pour chacun des tableaux auxquels les joueurs participent.

Le montant de ces droits est fixé à :

- 12 € par tableau,
- 17 € pour 2 tableaux,
- 20 € pour 3 tableaux.

Ces droits sont versés au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du Cogibad à réception de la facture envoyée par le COGIBAD après la compétition.

Les inscriptions sont à envoyer par mail au responsable de la compétition et ce, avant la date limite d'inscription. Vous retrouverez ces informations sur la fiche d'inscription aux championnats de Gironde jeunes.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE APRES CETTE DATE.

Article 15 : CONVOCATIONS

Elles seront adressées aux clubs par courrier électronique et diffusées simultanément sur le site du COGIBAD.

Article 16 : ORGANISATION

La Commission Compétition coordonne l'organisation du Championnat départemental Jeunes et en réfère au Président du Cogibad.

Elle doit d'autre part s'assurer de la présence à la table de marque de bénévoles ayant une connaissance parfaite du logiciel utilisé et homologué par la FFBaD.

Le nombre de bénévoles doit être suffisant pour permettre un roulement.

Le club receveur met à la disposition du Cogibad un gymnase équipé suivant le cahier des charges, une sonorisation, un tableau d'affichage, une table de marque avec ordinateur et imprimante, une table réservée au juge arbitre, une buvette avec restauration rapide dont les recettes resteront au club.

Le présent règlement sera affiché pendant toute la durée des compétitions.

Il est adressé à tous les membres du bureau du Comité Directeur du Cogibad et aux Présidents des Clubs qui sont tenus d'en afficher un exemplaire sur les lieux d'entraînement un mois avant la date des compétitions.

Article 17 : ANTENNE MEDICALE

Les coordonnées du médecin de garde seront affichées dans la salle.
La permanence "Pompiers" la plus proche sera informée en temps utile de la tenue de la compétition.

Le Président du Cogibad

Gérald Guegaden